



MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 mai 2024
N° 45

OBJET : Demande de subvention pour l'étude des travaux de l'Eglise Saint Sauveur et de la Chapelle Saint Antoine.

Date de la convocation :
21/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le lundi 27 mai, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur AMPART Jean-Claude, 1^{er} Adjoint.

Nombre de membres
Composants l'Assemblée :
15

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur SPADA Sébastien, Madame AÏUTI Dominique, Madame BIFERALI Martine, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis.

Nombre de Conseillers
en exercice : 15

Etaient absents : Monsieur LAPORTE Bernard, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur RAFFALLI Louis, Monsieur FENECH Carmel, Madame ANDREÏ Brigitte.

Nombre de membres
présents : 09

Nombre de votants : 14

Quorum : 08

Absents représentés : Monsieur LAPORTE Bernard donne pouvoir à Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Monsieur COGGIA François, Monsieur RAFFALLI Louis donne pouvoir à Madame AÏUTI Dominique, Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Madame LIBONATI Julie, Monsieur FENECH Carmel donne pouvoir à Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis.

Secrétaire de séance
Madame BIFERALI
Martine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240527-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Le président expose que le Maire a sollicité un bureau d'études afin d'effectuer les travaux nécessaires pour une remise en état et aux normes de l'Eglise Saint Sauveur et de la Chapelle Saint Antoine.

Nous avons donc reçu une proposition d'étude de diagnostic de 2 architectes du Patrimoine Messieurs VAUCHER et ANTONIETTI, celui-ci s'élève à 9 000,00 euros HT et 10 800,00 euros TTC.

Le Président présente le plan de financement suivant :

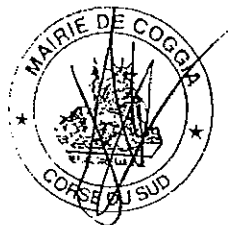
- **CDC : 80% 7 200,00 euros HT**
- **Commune : 20% 1 800,00 euros HT**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par 14 voix pour ce plan de financement.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre.**

Le Maire,

François COGGIA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240527-140-DE

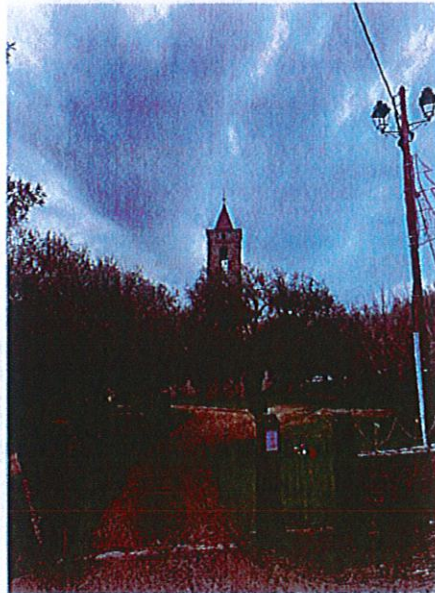
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

**EGLISE PAROISSIALE SAINT SAUVEUR
ET CHAPELLE SAINT-ANTOINE
COGGIA - CORSE DU SUD**

DEVIS MISSION DIAG
MÉMOIRE TECHNIQUE
MARS 2024



Pierre VAUCHER, architecte DPLG, architecte du Patrimoine
5 rue St Charles, 20000 Ajaccio
Tel : 04 95 21 59 44 – Port : 06 81 64 85 15
Mail : pierre.vaucher2a@gmail.com

Jean-Baptiste ANTONIETTI, architecte HMONP
1 rue de la Liberté, 20121, Azzana
Tel : 06 30 49 29 76
Mail : jb.antonietti@architectes.org

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240527-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

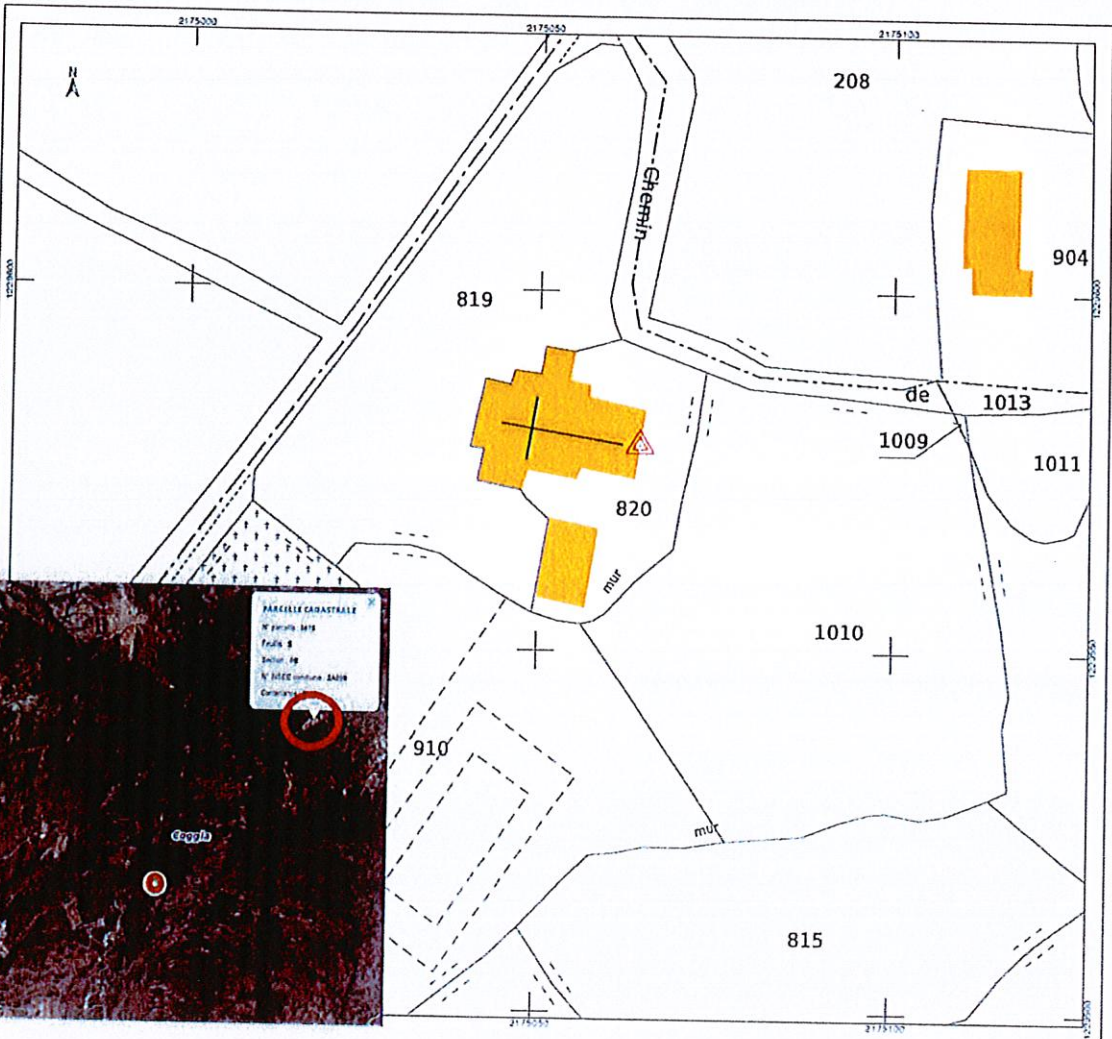
Pour l'autorité compétente par délégation

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
CORSE DU SUD
Commune :
COGGIA

Section : B
Feuille : 000 B 05
Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

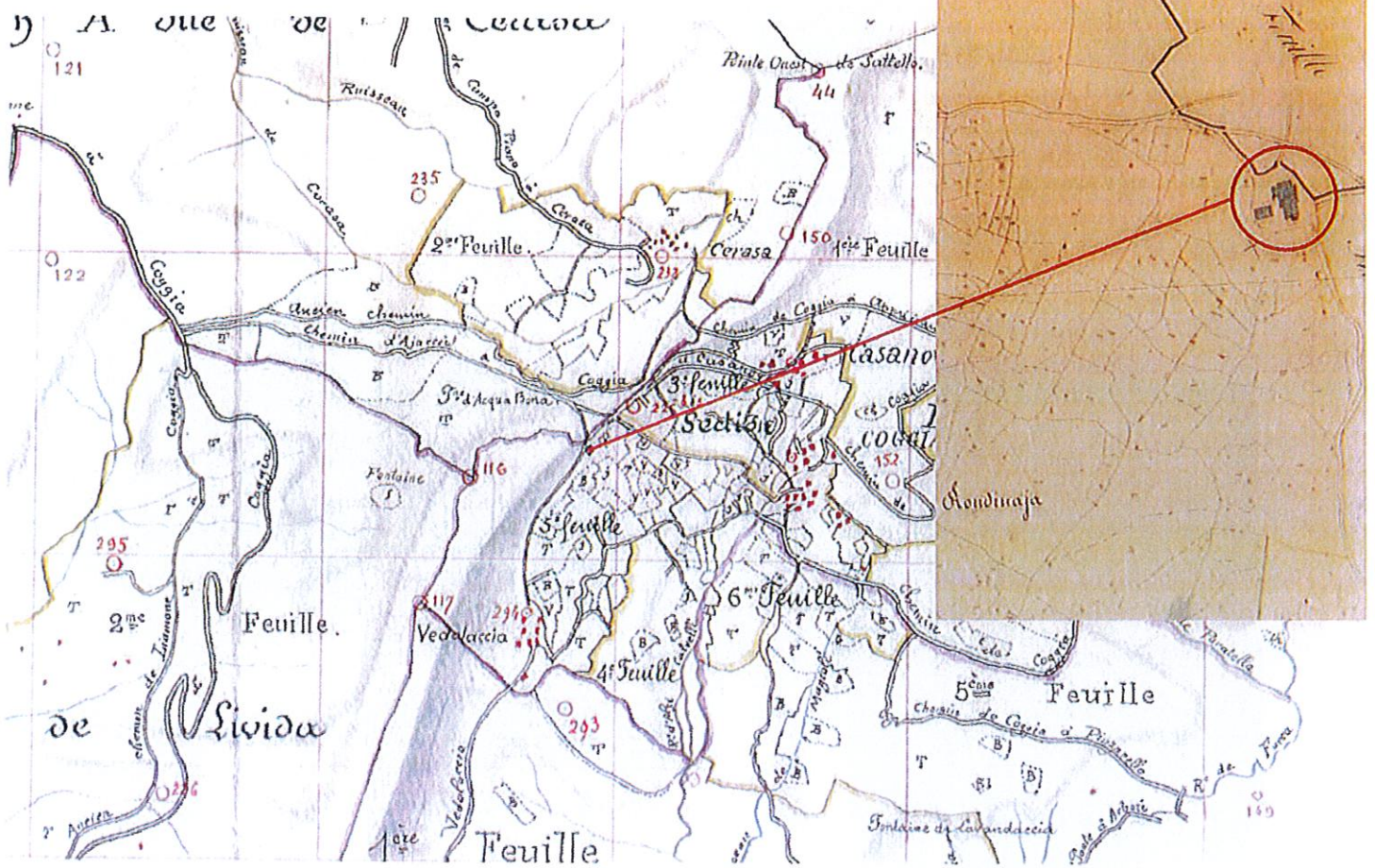
02A-212000905-20240527-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU GADASTRE NAPOLÉONNIEN
1857



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240527-140-DE

Accusé certifié exécutoire

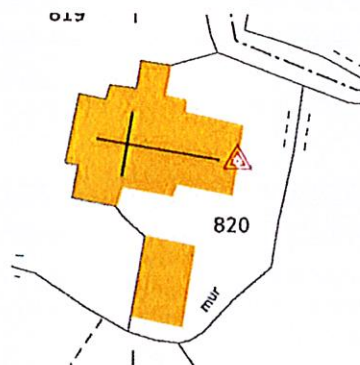
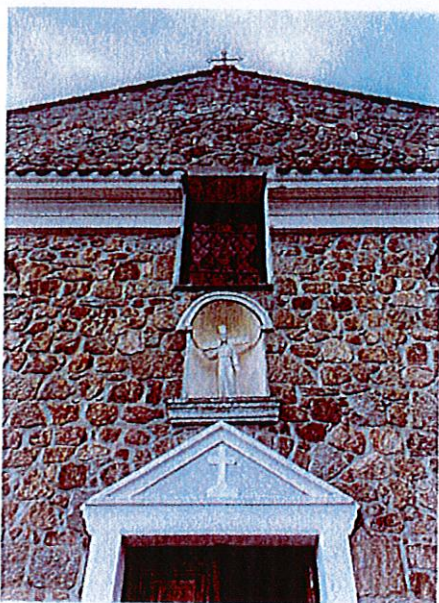
Réception par le préfet : 30/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

MÉMOIRE TECHNIQUE

L'église est en moellons de granite. Sur l'élévation antérieure, un fronton triangulaire est séparé du premier registre par une corniche. L'édifice est de plan allongé et comporte un vaisseau. Voûte en berceau à lunettes. Dans la première travée se trouvent deux baptistères et deux confessionnaux. Sur des pilastres cannelés en trompe l'œil soutenant des chapiteaux ioniques et l'intrados se trouvent des statues sulpiciennes de sainte Lucie et saint François d'Assise. Statues sulpiciennes de saint Louis et sainte Jeanne d'Arc dans la deuxième travée. Dans la troisième travée à droite se trouve un autel en marbre présentant une gravure en bas relief de saint Antoine abbé, sous lequel se trouve une inscription : "p.I.C.D.P.D.I.S.A.N / con.las fecit". Sur ce même autel repose un christ en croix. A gauche se trouve un autel en marbre portant l'inscription : "ite / ad / Joseph, autel dédié au sacré cœur. Dans la quatrième travée se trouvent des statues de sainte Thérèse et l'enfant Jésus à gauche et des statues de saint Joseph et sainte Thérèse à droite. Le chœur est à abside plate. Le maître autel, de marbre, est dédié à saint sauveur, encadré de la vierge et de saint Antoine. Orgue. Le clocher est en moellons de granite, et se présente sur trois niveaux, dont le second et le troisième comportent des arcades surmontées d'arcs appareillés de pierres en claveaux.

Leca. *anna maria; macurio, noëlle, église paroissiale saint-sauveur (cruiciata), médiathèque culturelle de la corsa et des corses.*



La comparaison au cadastre napoléonien, dressé en 1858 sur la commune, montre que la construction du campanile est postérieure à 1858. Hormis le campanile, le volume général de l'église ne montre aucuns changements depuis l'établissement du cadastre napoléonien ; la sacristie notamment, faisait déjà partie du volume général en 1858.

On note la présence, antérieure à 1858, de la chapelle Saint-Antoine au Sud.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240527-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

ÉTAT SANITAIRE - APPROCHE PRÉLIMINAIRE

Saint-Sauveur, extérieurs :

État du clocher :

Les pierres du clocher présentent un jointolement qui n'est pas uniforme, les grilles de protection sont attaquées par la rouille. L'escalier du clocher est dans un état dégradé et certaines portions de garde corps sont manquantes.

État des enduits de façade :

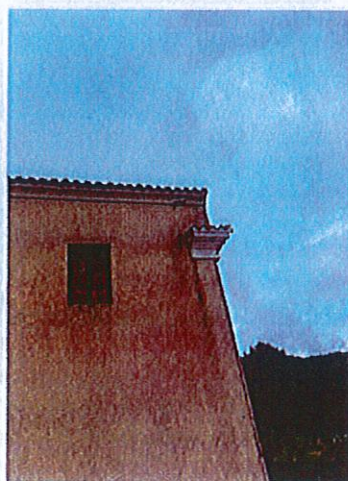
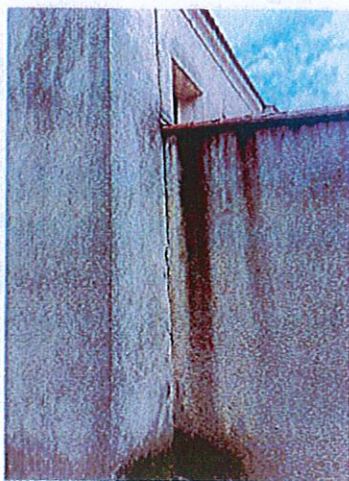
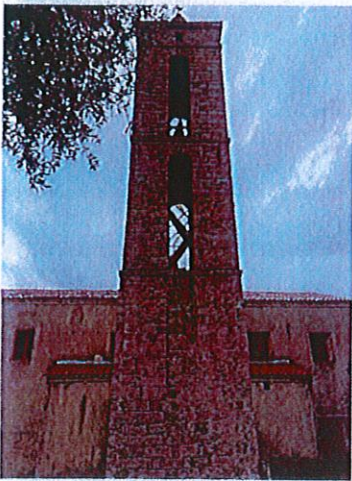
Les enduits sont grisés et d'importantes traces de ruissellement sont visibles, des fissures sont visibles à la jonction de la nef et de la sacristie

État des menuiseries :

Les menuiseries bois sont anciennes et doivent être traitées pour assurer leur maintien dans le temps, on note l'absence de traitement d'étanchéité aux appuis et l'absence de goutte d'eau permettant d'éviter le ruissellement en façade

État de la couverture :

Une tache d'humidité importante est visible au niveau du faux-plafond de la sacristie, l'origine en est probablement une infiltration au niveau du solin contre le mur de la nef. Une étude plus précise de la couverture est nécessaire pour envisager les travaux à réaliser.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240527-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

ÉTAT SANITAIRE - APPROCHE PRÉLIMINAIRE

Saint-Sauveur, intérieurs :

État des décors intérieurs :

Dans l'ensemble les décors intérieurs sont en bon état, on note la présence d'humidité en pied de certains murs.

État des sols :

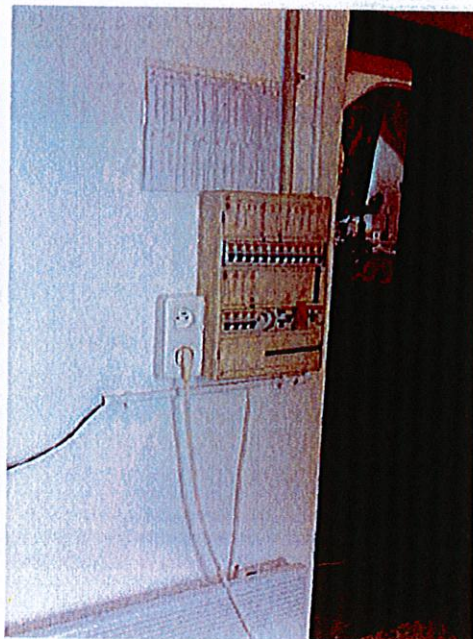
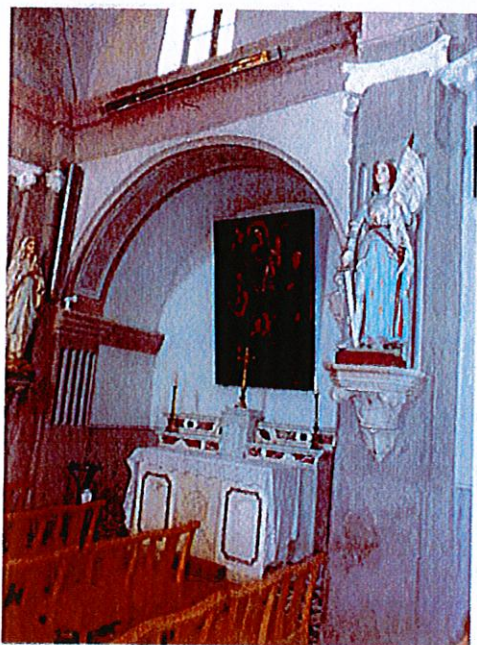
Les sols sont dans un état correct, les carreaux sont bien scellés et les joints sont en bon état.

État de l'installation électrique :

Le réseau électrique alterne parties encastrées et parties apparentes, correspondant probablement à différentes interventions dans le temps.

Une remaniement des systèmes d'éclairage et de chauffage ainsi que du reste des appareillages permettrait une intégration plus harmonieuse dans l'ensemble de la nef.

De plus un audit plus précis permettrait de s'assurer de la mise au normes de l'installation.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240527-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

ÉTAT SANITAIRE - APPROCHE PRÉLIMINAIRE

Saint-Antoine :

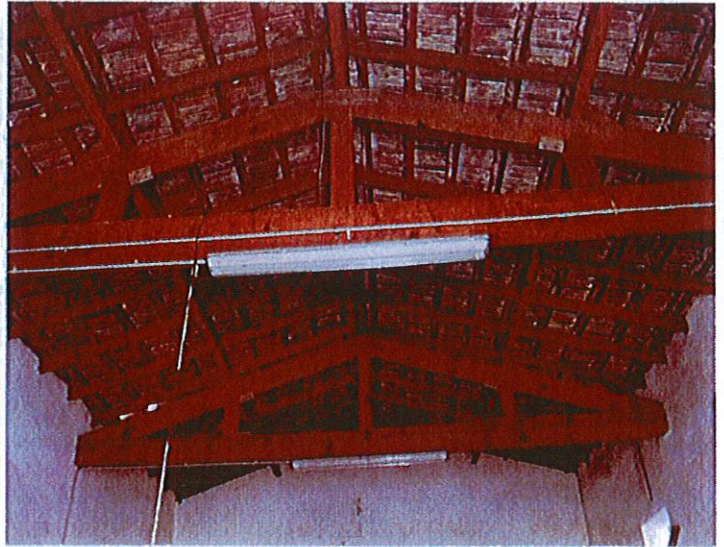
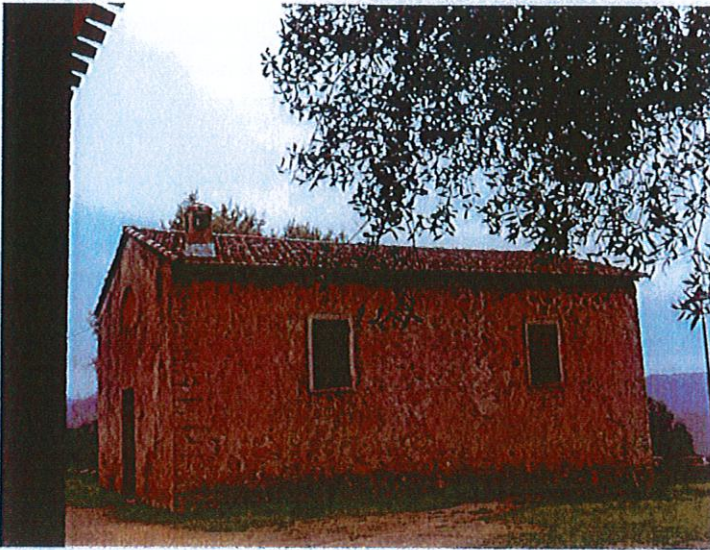
Aujourd'hui la chapelle Saint-Antoine n'est plus dédiée au culte, la mission de diagnostic doit permettre de lister les travaux nécessaires pour pouvoir y accueillir du public dans de bonnes conditions.

État extérieur :

Les enduits extérieurs sont dégradés et le jointoiement des pierres n'est pas uniforme en façade. On note l'absence de menuiseries en dehors des deux portes d'entrée et des volets. Un audit plus précis doit être réalisé sur la couverture pour desceller les infiltrations éventuelles, la couverture en tuiles sur liteaux laisse apparaître des jours à certains endroits.

État Intérieur :

La chapelle n'a plus d'autel, les sols et les enduits intérieurs sont dégradés par endroit, le réseau électrique, réduit au strict minimum, est réalisé en apparent et permet l'éclairage à l'aide de deux blocs néon à tubes fluorescent.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240527-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

COMMUNE DE COGGIA
ÉGLISE PAROISSIALE SAINT SAUVEUR ET CHAPELLE SAINT-ANTOINE
DEVIS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Tranche ferme : Phase de DIAGNOSTIC

Dossier de relevé comprenant plans, coupes, façades à l'échelle appropriée avec rapport de l'état sanitaire, reportage photographique y compris relevé drone, solutions techniques et estimation des travaux à réaliser.

• Reportage photographique légendé et relevé drone	1200,00 €
• Relevés et mise au net, état sanitaire, recherche historique	5000,00 €
• Diagnostic technique	1900,00 €
• Estimation	900,00 €
TOTAL :	9000,00 € HT
TVA à 20 %	1800,00 €
TOTAL TTC	10 800,00 € TTC

Délais : 8 semaines

L'étude de DIAGNOSTIC proposée doit permettre de détecter plus précisément les désordres et leurs origines, de formuler des solutions pour les traiter et de faire l'estimation de ces dernières.

Tranches conditionnelles : Phases APS, APD, PRO, ACT dont DCE, DET dont VISA, AOR
Décomposition par élément de mission :

APS	10%
APD	15%
PRO	20%
ACT	5%
DET	45%
AOR	5%

Les éléments de mission sont ceux définis par le décret du 29/11/93 de la loi NOP, à savoir :

- APS : Étude d'Avant-Projet Sommaire, avec proposition des dispositions techniques, tranches de réalisations, estimation provisoire du coût des travaux.
- APD : Étude d'Avant-Projet Définitif, avec arrêtés des dispositions techniques, estimation définitive du coût prévisionnel des travaux permettant l'établissement du forfait de rémunération.
- PRO : Études de Projet, avec décomposition par corps d'état et quantitatifs permettant de préparer le dossier de consultation des entreprises.
- ACT : Assistance pour la passation des Contrats de Travaux, ou Marchés de Travaux (AMT), comprenant le DCE, dossier de consultation des entreprises.
- DET : Direction de l'Exécution de contrats de Travaux, comprenant la mission VISA des documents réalisés par les entreprises.
- AOR : Assistance aux Opérations de Réception, comprenant la constitution des D.O.E., dossier des ouvrages exécutés.

Pourcentage de rémunération pour un montant de travaux entre 100.000€ et 300.000€ HT : 10%

Ajaccio, le 15 janvier 2024

Pierre VAUCHER, architecte du Patrimoine
Jean-Baptiste ANTONIETTI, architecte HMONP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20240527-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation